

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 20 novembre 2013.

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DLH 191-1° - Réalisation par la RIVP dans le cadre d'une VEFA d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, 154, avenue Victor Hugo (16e).

M. Jean-Yves MANO, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation ;

Vu la délibération 2012 DLH 220 du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre 2012 approuvant la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, à réaliser par la RIVP dans le cadre d'une VEFA, 154, avenue Victor Hugo (16e) ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel M. le Maire de Paris lui propose de modifier le nombre de droits de réservations du mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental prévus pour revenir à la Ville de Paris par la délibération 2012 DLH 220-1° en contrepartie de la participation de la Ville de Paris au financement d'un programme comportant 1 logement PLA-I, 1 logement PLS et un mini-foyer pour personnes en situation de handicap mental de 9 logements PLUS, à réaliser par la RIVP, dans le cadre d'une VEFA, 154, avenue Victor Hugo (16e) ;

Vu l'avis du Conseil du 16e arrondissement en date du 4 novembre 2013 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission,

Délibère :

L'article 3 de la délibération 2012 DLH 220 du Conseil de Paris des 10 et 11 décembre 2012 est modifié comme suit : « Le logement familial PLS et 6 logements du mini-foyer réalisés seront réservés à des candidats locataires désignés par la Ville de Paris ».